

EMPLOI SAISONNIER : AGENT TECHNIQUE (Catégorie C) **Arrachage manuel des espèces végétales envahissantes**

CONTEXTE

Avec la prise de la compétence GEMAPI au 01/01/2018, le SBVB est devenu maître d'ouvrage des travaux d'arrachage de la jussie sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec la Commission Syndicale de la Grande Brière Mottière et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière. Cette année encore, le syndicat engage une campagne de régulation des espèces végétales envahissantes (jussie et myriophylle du Brésil) par récolte manuelle, du jeudi 1^{er} juin au vendredi 31 juillet 2023. Dans ce cadre, le SBVB recrute des agents saisonniers pour ces travaux d'arrachage manuel.

MISSIONS

- Arrachage manuel des herbiers de jussie et/ou de myriophylle du Brésil sur les canaux de marais du bassin versant Brière-Brivet ;
- Mise en bac des végétaux récoltés et dépôt sur sites de stockage ;
- Préparation et rangement du matériel

CONDITIONS

- CDD d'1 mois ou 2 mois (Périodes : du jeudi 1^{er} juin au mercredi 30 juin et du lundi 3 juillet au lundi 31 juillet 2023) – plusieurs postes sont à pourvoir
- Temps complet (35 heures) du lundi au vendredi (horaires prévisionnels : 7h-14h, possibilité de modifications)
- Salaire : selon grille de la fonction publique territoriale (Catégorie C), environ 1 500 € net
- Travail en plein air et la plupart du temps en embarcation (chaland)
- Secteurs d'intervention répartis en deux équipes :
 - Une équipe intervenant sur le marais indivis de Grande Brière Mottière (plusieurs lieux d'embauche en fonction de l'avancement des chantiers)
 - Une équipe sur les autres marais du bassin versant avec comme lieu d'embauche les locaux du SBVB à Pontchâteau.

PROFIL CANDIDAT(E)

- Formation dans l'environnement appréciée (CAPA, BEPA, BAC STAV, BTS GPN...)
- Aptitudes manuelles et techniques
- Aptitudes physiques liées aux conditions de travail en plein air et à la manipulation de charges lourdes
- Autonomie, rigueur et sérieux
- Maintenance des équipements (moteur, bateau, véhicule...)
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Capacité à travailler en équipe (binôme la plupart du temps) et à communiquer avec les acteurs et les usagers locaux
- Connaissance des marais de Brière et du Brivet appréciée
- Sensibilité environnementale (connaissances faunistiques et floristiques)
- Permis B
- Avoir 18 ans minimum

Date limite de candidature : lundi 10 avril

Candidature à adresser à :

contact@sbvb.fr

02 40 45 60 92

Syndicat du Bassin Versant du Brivet
5 rue des Frères Lumière – PA Abbaye III
44160 PONTCHATEAU
www.sbv.fr